

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ **Séance** Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur !  
Aucune  
variable  
de  
document  
fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** le rapport suivant :

Afin de permettre le renouvellement et l'extension du parc de véhicules dédiés à la propreté, conformément aux objectifs fixés dès la fin 2018, il convient d'augmenter le montant de l'opération 2015109401 « Matériel roulant avec ou sans équipement ». Cette révision à la hausse est nécessaire à l'acquisition de balayeuses et laveuses, véhicules électriques de propreté, aspirateurs électriques de trottoirs et de véhicules destinés au recouvrement des graffitis.

L'opération d'investissement 2015109401, « Matériel roulant avec ou sans équipement », d'un montant de 19 440 000€ TTC inscrite au budget EST, enregistrée dans l'autorisation de programme 151170BP du programme 17 Propreté de la Métropole doit être révisée et augmentée pour un montant de 5 000 000€ T.T.C

Cette révision porte le montant de l'opération 2015109401 de 19 440 000€ T.T.C à 24 440 000€ T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** de prendre la délibération ci-après :

**Le** Erreur ! Aucune variable de document fournie. **Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

- La délibération de création de l'opération

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 5 000 000€ T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 5 000 000€ T.T.C de l'opération d'investissement;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2015109401, « Matériel roulant avec ou sans équipement » pour un montant 5 000 000€ T.T.C rattachée au programme 17 Propreté Code AP 151170BP - Section investissement, Sous-Politique G 120, Natures 21571/215731/238.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget EST selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 4 055 444.02€ TTC

CP 2017 : 3 485 599 € T.T.C

CP 2018 : 4 309 860 € T.T.C

CP 2019 : 8 191 255 € T.T.C

CP 2020 : 4 105 730 € T.T.C

Pour enrôlement,

**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Erreur ! Aucune variable de document**

**Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019**

fournie. Erreur ! Aucune variable de document fournie.

## NOTE DE VISA

---

**Numéro d'enregistrement de GEDELIB : 13053**

**Direction : DMTSV**

---

### **OBJET :**

BUDGET 2019- APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT, MATÉRIEL ROULANT AVEC OU SANS ÉQUIPEMENT ET DE SON AFFECTATION.

#### *Synthèse :*

Afin de permettre le renouvellement et l'extension du parc de véhicules dédiés à la propreté, conformément aux objectifs fixés dès la fin 2018, il convient d'augmenter le montant de l'opération 2015109401 « Matériel roulant avec ou sans équipement ». Cette révision à la hausse est nécessaire à l'acquisition de balayeuses et laveuses, véhicules électriques de propreté, aspirateurs électriques de propreté, aspirateurs électriques de trottoirs et de véhicules destinés au recouvrement des graffitis.

### **Incidence financière :**

L'opération d'investissement 2015109401, « Matériel roulant avec ou sans équipement », d'un montant 19 440 000€ TTC inscrite au budget EST, enregistrée dans l'autorisation de programme 151170BP du programme 17 Propreté de la Métropole doit être révisée et augmentée pour un montant de 5 000 000€ TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération 2015109401 de 19 440 000€ T.T.C à 24 440 000€ T.T.C

### **Co-financement :**